

**LES DESUNIONS DE LA MAGISTRATURE. VOIRE... LES JUGEURS
PASSES A LA MOULINETTE DE L'ASSIETTE AU BEURRE**

**par Philippe Delvit,
professeur à l'Université Toulouse 1 Capitole (CTHDIP)**

Récemment, un magistrat s'interrogeait, la plume à la main, sur *La désunion française*¹.

De son côté, la société française s'interroge, ou s'est interrogée souvent sur le caractère propre de la magistrature. Un corps solennel, homogène, intimidant.

Le corps des juges ne sort pas indemne de ces interrogations (la magistrature a-t-elle d'ailleurs, comme le roi, deux corps ?). Ce corps est même très sollicité pendant ces rencontres académiques organisées autour des désunions de la magistrature. On parle de fractures : « Juges contre juges : Sur la naissance des désunions au XIX^e siècle », première demi-journée, et deuxième demi-journée, « Les formes de désunion au XX^e siècle ; des hostilités multiples : Juges contre juges : Magistrature et non professionnels ».

Bref y a-t-il une « unité de corps », thème évoqué à travers « l'épreuve » guettant ce même corps, celle de la concurrence des juridictions ?

Aux yeux d'hommes et de femmes du début du siècle dernier, à l'aube et dans cette Belle Époque qui ne le fut pas pour tous, la magistrature n'est en rien désunie. Elle apparaît au contraire comme une sorte de bloc offensif et défensif, sûr de sa supériorité, certain de la force acquise par l'esprit de corps, persuadé de l'impunité que procure ce dernier, assuré de tenir dans sa main la destinée du déviant qui ne se plie pas aux règles de la convenance sociale.

¹ Yvon OLLIVIER, *La désunion française. Essai sur l'altérité au sein de la République*, L'Harmattan, 2012. Y. O. est vice-procureur au TGI de Nantes. Sur l'histoire de la justice, parmi une foule de références, l'ouvrage très remarquable de Jean-Pierre ROYER, *Histoire de la justice en France*, PUF, Collection Droit fondamental, première édition 1995 (la dernière à ce jour en 2010). Les questions, mutations, difficultés d'être de la Justice actuelle y ont, aussi, leur place. Désunions de la magistrature...

Pour une frange militante, très engagée dans l'extrême gauche libertaire du début du siècle dernier, la magistrature est un bloc, pèle-mêle rejetée dans l'opprobre.

Le *magister* est le maître. La magistrature le pouvoir qu'il exerce. De la sorte, le pouvoir (ses administrateurs, ses auxiliaires ses valets ?), ses faire-valoir, sont condamnés par essence et par existence.

Ces hommes, ces femmes, sont dans la mouvance de l'anarcho-syndicalisme incarné par des plumes comme celles d'Émile Pouget, rédacteur inspiré du *Père Peinard*, pseudonyme choisi par lui, père spirituel d'une longue postérité². Ses quatre *Almanach du Père Peinard*, qu'il a réussi à porter dans des conditions de grandes difficultés, sont des morceaux d'anthologie, comme le sont aussi les hebdomadaires décorés du même titre. Les *Almanach*, pour le premier en 1894 au moment des « lois scélérates » de 1893-1894, pour le dernier en 1898, permettent d'embrasser l'esprit d'une époque³. On y retrouve la détestation de la magistrature, servile vassale des pouvoirs. Les « juges » sont voués aux gémonies. Comme le note Solange Vernois, « Loin d'être une simple question d'actualité, la Justice a déterminé la destinée du Père Peinard »⁴. Entendons par là que les poursuites, les entraves, la prison même, furent pour Émile Pouget des compagnons de plume fidèles.

Le Père Peinard ne se contente d'ailleurs pas d'écrire, il est acteur de la cause. La récupération individuelle, la « propagande par le fait », est l'un des articles de foi des « Anars ». Ces derniers s'en flattent, et comme lui le revendiquent. Une fraction des militants les plus décidés à faire d'abord la Révolution, ensuite la transformation de la société et de ses membres, respirent avec délice le parfum de l'action directe. Ravachol, « le Christ de

² Voir la bibliographie à lui consacrée par Xose Ulla QUIBEN, *Émile Pouget. La plume rouge et noire du « Père Peinard »*, Éditions Libertaires, 2006 (et article sur ledit livre dans *Le monde Diplomatique*, janvier 2007, p. 27, par Christophe PATILLON).

³ *Almanach du Père Peinard farci de galbeuses histoires et de prédictions épatarouflantes pour 1894*, an 102-Aux bureaux du Père Peinard, Paris, 58 pages (on citera seulement *Almanach*). Titres et paginations assez similaires pour les suivants (66 pages pour 1896 et 1898 ; 65 pages pour 1897).

⁴ Première phrase de la contribution de l'auteur dans son article « La justice dans les caricatures du Père Peinard », paru dans *RHEI, Revue d'histoire de l'enfance « irrégulière »*, Hors-série 2001, « Histoire et justice. Panorama de la recherche », p. 155-167.

Les désunions de la magistrature. Voire...

l'Anarchie », est un modèle et une référence, lui qui a donné sa vie à la cause, qui a « bombifié » les juges⁵.

Qu'est-ce donc que bombifier ? Un néologisme anarchiste (faut-il dire barbarisme, si l'on use de la langue académique avec le panache qui sied aux gens du prétoire ?). Émile Pouget dit : « Pour le nouvel an de 1889, à Leipzig, les juges albos se paient la tête des anarchos Reinsdorf et Kùchler, qui avaient essayé de bombifier le tyran Guillaume »⁶. On trouve le verbe bombifier avec une particulière fréquence au moment des « lois scélérates ».

L'affaire est dans le sac, comme l'on dit dans le langage judiciaire de jadis, aussi bien que la tête du condamné à mort guillotiné tombe dans le panier rempli de son.

Les « juges » et leurs acolytes, avocats carriéristes ; greffiers aux ordres ; jurés choisis pour leur appartenance à la bonne et vraie société ; gendarmes et policiers comme chiens de garde de l'Ordre, tous ces hommes sont vomis et détestés.

Juges

Émile Pouget écrit : « Le jour où la racaille jugeuse aura été rejoindre son emblème dans le fin fond du ciel, les mauvais instincts ne pourront pas germer, puisqu'on vivra en frangins, dans une société échenillée de dominateurs. »⁷ Chacun a compris que « l'emblème » est la Balance. Chacun sait qu'en argot la balance est d'abord celui qui trahit.

Les juges forment d'ailleurs une sorte d'Internationale, de l'Italie à l'Espagne, de la Russie à l'Allemagne. Il y a une Internationale des travailleurs... Il doit y avoir aussi une internationale des juges, totalement nocive, pèle-mêle magistrats, avocats, avoués, jurés : le Père Peinard en parle déjà dans son *Almanach*. Et pourquoi ? Pour une justice de classe :

⁵ François Koëningstein (1859-1892). Il bombifie en mars 1892 le domicile d'Edmond Benoît, président des assises au moment de l'affaire de Clichy -les heurts fort violents du 1^{er} mai 1891 au cours d'une manifestation entre Levallois-Perret et Clichy. Le jugement des manifestants interpellés a lieu en août. Jugements très sévères, l'avocat général Bulot apparaissant comme l'un des « juges » les plus inflexibles, et à ce titre visé par les bombes de Ravachol.

⁶ *Almanach*, 1894, notice illustrant les « Éphémérides de Nivôse an 102 », p. 6.

⁷ *Almanach* pour l'année 1894, p. 6, notice accompagnant vendémiaire (car le Père Peinard trouve le calendrier républicain à son goût, et le signe du zodiaque correspondant, la balance, « cette constellation est l'emblème des juges, il eût été plus logique de la baptiser *balançoire* », ajoute Émile Pouget.

« Les juges condamnent Pini pour avoir repris aux richards et attribué à la propagande une petite part des richesses volées au populo »⁸.

Avocats

Émile Pouget écrit : « A un avocat de Cherbourg qui guignait l'Aquarium, on demandait : Comment, vous qui gagnez 20 000 balles par an, vous lâchiez votre cabinet pour palper les 9 000 F des députés ? - Vous me prenez donc pour une tourte, répondit l'ambitieux. Un député intelligent ne se contente pas de 9 000F. »⁹

L'Aquarium est la Chambre, on l'a compris¹⁰. On a compris aussi que le député est une espèce aussi nocive que celle des juges

Policiers

Émile Pouget écrit : « Clément Duval est condamné à mort pour avoir exproprié le palais d'un richard, et avoir fait quelques boutonnières dans la sale peau du roussin Rossignol. N'osant le raccourcir, la gouvernance l'a expédié en Guyane »¹¹. La Guyane est la guillotine sèche, le lieu de relégation permettant en théorie, depuis les dispositions de 1852, de se débarrasser sans état d'âme des irrécupérables vomis par la société lorsqu'ils franchissent vivants le cap de leur condamnation¹².

⁸ *Almanach*, 1894, p. 10. Achille Vittorio Pini (1860-Guyane, 1903). Anarchiste italien, émigré en France en 1886. Il y poursuit et développe son activité. Arrêté en France sur dénonciation en 1889 après une opération qui a mal tourné en Italie. Condamné à vingt ans de bague, transporté en Guyane, il s'évade, mais sera repris après avoir été blessé dans la chasse à l'homme.

⁹ *Almanach*, 1894, p. 21, notice accompagnant le mois de thermidor. Au même moment, des discussions longues débouchent sur la fixation à 15 000 F de l'indemnité parlementaire. De là l'idée que les députés sont les « QM », Quinze Mille, soit presque dix fois le salaire annuel du « populo » dans les années 1890.

¹⁰ Très attesté dans l'argot du début du siècle dernier. Lien fait avec un bassin de la place Pigalle, où les maquereaux se regroupaient pour aller aux résultats des filles... Tout un programme.

¹¹ *Almanach* 1894, Nivôse an 102. Clément Duval (1850-1935). Acteur de l'expropriation révolutionnaire, il blesse un roussin (c'est-à-dire un policier) lors du cambriolage du 5 octobre 1886 dans une demeure parisienne. Arrêté (17 octobre) ; condamné à mort, peine commuée en transportation en Guyane. Il y connaît Vittorio Pini (cf *supra*). Finit par s'évader (1901). Réfugié aux USA grâce à l'entraide anarchiste, il y meurt.

¹² Guyane et Nouvelle-Calédonie dans un premier temps. Puis Guyane exclusivement, illustrée par la déportation du capitaine Dreyfus aux Îles du Salut, et par la transportation de dizaines de milliers de condamnés, destinés, s'ils ne

Les désunions de la magistrature. Voire...

« Ah ! Nom de Dieu, faut qu'ça change !
Soyons plus nerveux !
Et pour nous tirer de la fange
En attendant mieux
Gouvernants, patrons, jésuites,
Jugeurs, galonnards,
Bombardons-les de pommes cuites
Nous dit l'per' Peinard »(bis).

Extrait tiré de la complainte *Le Père Peinard-Chanson du popolo* (huitième couplet).

La messe est dite. Une vaste conspiration des gens de bien menace le « popolo », c'est-à-dire les bras qui font mouvoir les machines et les outils indispensables à la société.

La magistrature n'est pas désunie, mais au contraire bien unie dans ses intérêts de classe et la défense sans recul de ses privilèges. Les gens de justice sont aussi dangereux, petits et vils que les personnages issus du talent et de la plume d'Honoré Daumier cinquante ans plus tôt¹³.

Un hebdomadaire disparu il y a tout juste cent ans, enfant naturel du *Père Peinard*, traduit avec une verve sans pareille les méandres de la bonne conscience des magistrats.

Cet hebdomadaire est *L'Assiette au Beurre*¹⁴.

L'image du juge et de la justice. L'œil et la lettre. *L'Assiette au beurre*

De 1901 à 1912, le périodique tire à boulets rouges sur l'État ; le pouvoir et tous ses détenteurs ou aspirants, fussent-ils des partis politiques proches en apparence des idées de *L'Assiette*, comme les socialistes, régulièrement étrillés en image et en légendes. Le système politique représentatif tel qu'il fonctionne sous la III^e République ; les hommes d'argent ; bref : l'injustice

périssaient pas sous les coups des gardiens et les pathologies mal soignées, à finir leur existence sur place.

¹³ Honoré DAUMIER et « Les gens de justice », 38 lithographies parues dans le quotidien *Le Charivari*.

¹⁴ Excellent site très militant par ailleurs, www.assietteaubeurre.org. On ne saurait, dans cette contribution limitée par les règles de l'exercice, passer en revue toutes les caricatures relatives aux jugeurs, dans les dix ans de vie de *L'Assiette*. On a dépouillé complètement la première année, très riche, et pris dans les années suivantes au gré de l'inspiration. Le portrait du jugeur n'en sort pas grandi...

sociale, politique, économique, est pointée du doigt, dénoncée avec vigueur¹⁵.

Le crayon et la verve de très nombreux collaborateurs, occasionnels ou non, assure à l'hebdomadaire une tenue graphique et une qualité tout à fait spectaculaires. Parmi ces artistes et illustrateurs, et parmi ceux dont on a observé le traitement qu'ils faisaient subir aux « juges », Paul Balluriau (1860-1917)¹⁶; Edouard Bernard (1879-1950)¹⁷. Il faut accorder une place particulière à Aristide Delannoy, devenu l'un des personnages héros de *L'Assiette*, croqué par le crayon d'André Viriez, « A mon ami Delannoy. Le 26 septembre 1908, le Jury de la Seine condamne à un an de prison et 3 000 F d'amende le dessinateur Delannoy, convaincu d'avoir, par esprit politique, caricaturé un officier français... mais ne vous avisez pas de la [la liberté d'opinion] manifester à coups de crayon »¹⁸; Jules Granjouan (1875-1968)¹⁹;

¹⁵ Le n° 1, « Caisse de grève », paraît le 4 avril 1901, premier d'un corpus de 593 numéros. La parution cesse en 1912. Sur l'AB : *Le Livre d'or de L'Assiette au Beurre*, t. 1 (1901-1906); t. 2 (1907-1912), Jean-Claude Simoën, 1977-1978; Élisabeth et Michel Dixmier, *L'Assiette au Beurre*, Maspéro, 1974; de Noémie Koehlin, 2001 Michel Ragon, *L'Assiette au Beurre, 1901-1912, L'âge d'or de la caricature*, Les Nuits Rouges, 2007. Lire, pour une approche très rapide, mais évocatrice, « La tête des autres ou l'image de la Justice dans *L'Assiette au Beurre* » par André LAINGUI, dans *Procéder. Pas d'action, pas de droit ou pas de droit pas d'action ?*, Cahiers de l'Institut d'anthropologie juridique, n° 13, PULIM, sd (2005), p. 285-288, avec à la suite un encart de 16 pages de dessins tirés de *L'Assiette*. André Laingui dit de *L'Assiette* qu'elle avait « un prix relativement élevé » (par rapport aux quotidiens de la presse à un sou), soit 50 centimes. Or ce prix est d'abord de 30 centimes, cela pendant les premières années de vie du périodique, ce qui relativise fortement l'affirmation.

¹⁶ P.B., affichiste de talent; illustrateur actif autant pour la presse périodique, que pour l'édition.

¹⁷ EB. Longue carrière. A travaillé aussi bien pour des ouvrages, que pour des affiches ou des périodiques comme *L'Assiette*. Fixé à Paris.

¹⁸ *L'Assiette*, n° 396, 31 octobre 1908, p. 507. L'intégralité du numéro est consacré à « La liberté d'opinion », et stigmatise fortement Georges Clemenceau. Aristide Delannoy, (1874-1911) le héros du numéro (Clemenceau tient à la main sa tête réduite en première de couverture). Originaire du département du Nord, il suit une formation académique à l'École des Beaux-Arts de Lille, puis se fixe à Paris. Très en phase avec les idées du Père Peinard, il donne de sa personne pour la cause en tant que de besoin. *L'Éphéméride anarchiste* le célèbre encore aujourd'hui comme un martyr de la cause, la prison ayant aggravé la tuberculose dont il était atteint et dont il va décéder.

¹⁹ Sur cet auteur, l'ouvrage de Fabienne DUMONT et Marie-Hélène JOUREAU, *Jules Granjouan*, Samogy, 2000. Pour les biographies des acteurs-dessinateurs de *L'Assiette*, voir le *Dictionnaire des peintres, sculpteurs, dessinateurs et graveurs*, de

Les désunions de la magistrature. Voire...

Pierre-Georges Jeanniot (1848-1934)²⁰; Henri Gustave Jossot (1866-1951)²¹; Paul Jouve; Louis Malteste (1862-1928)²²; Georges d'Ostoya²³; André Viriez; Théophile Steinlein (1859-1923), présent dès le premier numéro²⁴...

Gens d'injustice... L'habit ne fait pas le moine, mais la profession²⁵

Si souvent cité (au moins pour sa première partie), le vieil adage de droit prend ici toute sa valeur. En effet, avec ou sans la tenue-que les dessinateurs croquent à satiété, les juges sont et restent eux mêmes, au Palais comme dans leur intimité.

Certes, les stigmates de reconnaissance sont présents. La tenue vestimentaire des Cours -héritage direct du Premier empire qui a réintroduit l'apparat de la fin de l'Ancien régime- désigne le « jugeur » à la

Emmanuel Bénézit, chez Gründ, 1999. On y a puisé le cas échéant, avec et à côté d'autres sources, afin de situer le parcours de tel ou tel personnage.

²⁰ PGJ. Un parcours atypique : il est d'abord officier (Infanterie, jusqu'en 1881). Il quitte l'Armée pour se consacrer à sa passion, la peinture, et à son autre passion, le dessin. Reconnu par l'autorité académique, récompensé, et fréquentant les notoriétés du moment (Manet; Degas...), il donne aussi à *L'Assiette*, et cela dès le n° 1, « Caisse de grève ».

²¹ Étonnante destinée que celle de ce militant anarchiste, brillant illustrateur et affichiste du début du siècle dernier, qui découvrit le Maghreb et l'islam comme d'autres la grotte de Lourdes. Converti à l'islam, fixé en Tunisie, il abandonne toute activité picturale en 1928, si l'on en croit ses meilleurs connaisseurs. Une exposition à l'Hôtel de Sens, Bibliothèque Forney, lui a été consacrée en 2011, *Jossot, caricatures. De la révolte à la fuite en Orient*; un ouvrage sur cet itinéraire de vie, sous les plumes de Michel DIXMIER et Henri VILTARD : *Jossot. Caricatures. De la révolte libertaire à l'islam*, Paris Bibliothèques, collection Affichistes.

²² LM. Illustrateur fort demandé au début du siècle dernier tant par l'édition, que pour des grands formats affiches, ou des revues comme *L'Assiette*. Participe au Salon des Cent (Paris, manifestation qui eut lieu annuellement de 1894 à 1900; on y vit des œuvres, par exemple de Toulouse-Lautrec, de Mucha...).

²³ Georges d'Ostoya Sochinsky (1878-1937). D'origine polonaise, donné pour appartenir à la petite noblesse -baron- de ce pays par sa famille. Parcours sinueux qui le mène à la Légion étrangère. Collaborateur de nombre de revues...

²⁴ Théophile Alexandre S. Né Suisse à Lausanne, il se fixe à Paris au début des années 1880. Grand amateur de chat, qu'il se plaît à reproduire (« La tournée du chat noir de Rodolphe Salis », affiche si connue), il est l'un des collaborateurs de *L'Assiette*, avec d'autres périodiques. Fin illustrateur d'ouvrages comme quelques-uns de ceux de Georges Courteline (*Le train de 8H47...*)

²⁵ Antoine LOYSEL (1536-1617), *Institutes coutumières*, Titre V- Des successions et hoiries, 347 (l'auteur y explique bien sûr que le religieux dans cette situation ne peut succéder). La profession est l'entrée définitive dans les ordres, au sens ecclésiastique du terme.

reconnaissance possible (mais le costume est aussi fait pour impressionner, chacun le sait). « Un tas de jean-foutre, qui vivent déguisés d'un bout à l'autre de l'année, n'auront pas à se mettre en frais, pour être en costume de carnaval.

Primo, c'est la frocaille [...]. Deuxiemo, c'est leurs copains enjuponnés comme eux, les marchands d'injustice ; chats-fourrés, grippe-minauds, chicanous, avocats et toute la vermine qui vit de leur maudit métier. »²⁶

L'air revêche, chafouin ou sournois ; les favoris longs à la Jules Ferry pour les plus vieux des juges, qui ne sont pas forcément les plus détestables ; le monocle qui veut faire de son porteur un homme de distinction ; la mine arrogante ; la robe rouge et noire, parfois déclinée dans d'autres couleurs ; la toque portée plus ou moins de guingois ; l'épitoque ; le rabat ; les pièces de fourrures, rendues avec plus ou moins de fidélité et non sans arrière-pensée. Bref, « De la zibeline à l'hermine », comme on le voit avec le magistrat assis benoîtement en train de considérer des dés posés à terre. La zibeline est à l'époque considérée comme nuisible, mais la Justice ne l'est-elle pas lorsqu'elle s'apparente à un jeu de hasard ?²⁷ Les décorations, avec une faiblesse pour la rosette rouge de la Légion d'Honneur, si indiquée sur l'habit de soirée, sont accessoires obligés de la tenue, en civil ou non. Mais le discours reste le même. Le jugeur est formaté de manière détestable, dans son cabinet, à la Cour, ou en ville.

Un société à part

Les juges forment un monde presque clos, qui organise d'ailleurs sa reproduction sociale et biologique avec soin et précaution.

« J'ai bien connu Monsieur votre père... C'est pour lui que j'ai prononcé mon premier plaidoyer aux Assises »... dit l'Ancien, magistrat, au Nouveau, avocat²⁸. Comme le François Vidocq des années 1810-1830, voyou devenu expert en arrestation de voyoux et chef de la Sûreté, le jugeur entré fraîchement dans la carrière bénéficie de l'expérience et des relations du père.

²⁶ *Almanach*, 1894, ventôse, p. 9.

²⁷ *Assiette*, n° 396, 31 octobre 1908, p. 508, « Défense de toucher ».

²⁸ Cette caricature de Jossot illustre l'affiche du colloque *Les désunions de la magistrature*. *Assiette*, n° 24, 12 septembre 1901. Ce numéro, très souvent célébré, est entièrement consacré aux Tapinophages.

Les désunions de la magistrature. Voire...

Par moment, l'hérédité biologique ne vaut pas brevet de bonne conduite. « J'm'en f... mon père est magistrat », dit le fils sorti des allées de la convenance sociale à ceux qui lui demandent des comptes²⁹.

Prétention d'abord, à incarner une phalange d'exception : « En dehors de nous, du clergé et de l'armée, je ne vois que des inutiles », dit un « jugeur » à son confrère, alors que se profile derrière eux l'ombre chinoise d'un militaire, impériale découpée³⁰. Le premier numéro de *L'Assiette* donne à Jossot l'occasion de lancer un fil rouge, que l'on va retrouver, comme un leitmotiv, dans chacun des douze premières livraisons. Les Tapinophages sont là. On ne se plie pas à l'ordre établi, mais on n'en a pas moins des lettres. La culture serait-elle réservée aux « jugeurs » ? Certes non.

Φαγειν, en grec ancien, signifie généralement manger, dévorer même. Ταπεινος, humble. Dévorer les humbles, voilà bien l'occupation d'une vie de nuisance, voilà bien le fonds de commerce des jugeurs, des avocats, et de leur fonctionnement parasitaire.

Une société d'hommes

On n'est guère étonné de cette pétition de principe.

La femme est une incapable majeure juridiquement. Pour le reste, elle est destinée à fournir l'héritier de la lignée, après mariage préparé ; ou destinée, s'il s'agit de sa fille, à procurer par une alliance matrimoniale bien choisie un réseau efficace ; ou dédiée aux plaisirs extra-conjugaux de nos jugeurs en goguette.

Fille pour le plaisir...

Ainsi, la belle cocotte offerte à son client. Elle dit : « Ah... Vous êtes magistrat... Eh bien v'la le moment de m'acquitter quelques factures ». Le magistrat, en civil derrière le canapé, considère avec des yeux exorbités la chair (presque) offerte³¹.

²⁹ *Tartines de l'Assiette*, n° 23, 5 septembre 1901. Les *Tartines* sont un supplément occasionnel de *L'Assiette*.

³⁰ Thème récurrent, traité à plusieurs reprises. Ainsi *L'Assiette*, n° 10, 6 juin 1901, p. 162 : sous la plume de Jouve, représentation hiératique de trois statues-colonnes, comme dans les cathédrales gothiques. L'Église ; le magistrat, simiesque ; le militaire. Bref : « Les pontifes ». Jossot reprend ce thème trois ans plus tard, dans le n° 163 de *L'Assiette*, du 14 mai 1904, « Le Credo », p. 2720. Le dessin est très simple. Une pièce vide ; un perroquet ; accroché au perroquet, une toque ; un képi ; une mitre épiscopale. Bref, « La sainte Trinité » ; *idem* pour la référence religieuse, n° 524 du 15 avril 1911, p. 893, « Le Veau d'or » tenu par le prêtre, le magistrat, l'officier.

³¹ *Assiette*, n° 2, 11 avril 1901, dessin de Jeannot.

Un numéro plus tard, un autre magistrat, ruine physique et air malsain, est en discussion. La fille dit : « C'est demain mon canard que tu requiers dans cette sale affaire de mœurs ? »³²

Une autre fille encore, qui dépasse les bornes. Elle n'est pas sur le dessin, mais l'on parle d'elle : « Cette prévenue, quel aplomb ! Oser me rappeler notre liaison au Quartier Latin ! Cela lui coûtera cher ! ». Grand envol de robes rouges...³³

Épouse

On est très bien trahi par les siens, au Palais, comme dans la garçonnière. Il dit, en tenue de soirée, à sa maîtresse, « Tu devrais bien dire à ton mari de me faire nommer avocat général ? »³⁴.

La promotion au mérite, sans doute. Il l'a attendue, cette promotion. Arrivera-t-elle ?

Fille à marier...

« Décrochez sa tête, ou renoncez à ma fille », assène le père, Légion d'honneur portée avec ostentation au prétendant, monocle porté avec ostentation. Tous deux dans la carrière, costumés en juges³⁵.

Parfois, la fille même de la maison peut se trouver dans une posture embarrassante. Elle a fauté. Le fruit de la relation coupable est dans ses entrailles, elle est en pleurs. Qu'à cela ne tienne. « Le père : Ne te déssole pas petite bécasse. Cela ne te fera pas de mal. Je connais le bon truc je te dis ; j'en ai assez condamné quand j'étais du jury. » Et voilà comment on tire partie des Assises. Morale à deux étages³⁶.

Il faut ouvrir une autre page, qui n'est pas sans reproche celle-là pour *L'Assiette*. Cette page-là fleure bon le machisme satisfait. Mais glissons vers le cœur du propos. Lorsque la femme se met en tête de porter la robe de l'avocat (de l'avocate ?), cette présence incongrue dans le prétoire et potentiellement scandaleuse pour les « juges » n'est pas perçue comme un bouleversement possible de la Magistrature. Elle est seulement la continuation des rapports de sujétion entretenus par les puissants sur des femmes dont certaines sont consentantes, et par là même actrices de leur asservissement. Le magistrat dit « Cela m'étonne que malgré la fermeté de vos arguments, chère Madame, votre client n'ait pas gagné en première instance ». Cela en posant la main sur les seins de l'avocate.

³² *Assiette*, n° 3, 18 avril 1901, dessin de Jeanniot.

³³ *Assiette*, n° 10, 6 juin 1901, p. 166.

³⁴ *Assiette*, n° 10, p. 167, dessin de Jeanniot.

³⁵ *Assiette*, n° 6, 9 mai 1901, p. 106, « Le miroir aux alouettes », dessin de Jossot.

³⁶ *Assiette*, n° 16, 18 juillet 1901, quatrième de couverture ; dessin de Malteste.

Les désunions de la magistrature. Voire...

Le magistrat n'a pas dit « Maître ».

L'avocate ne se soustrait pas au contact. Au second plan, deux autres juges observent la scène d'un œil amusé...³⁷

Ainsi, *L'Assiette* reste logique dans la forme et le fond, sa forme et son fond. La loi Millerand du 1^{er} décembre 1900 avait permis aux femmes de prêter serment afin de pouvoir s'inscrire au Barreau. Ce texte n'est donc qu'une vaste fumisterie, renforçant l'aliénation au lieu de la diminuer³⁸. Alexandre Millerand est en plus, pour *L'Assiette*, l'un de ces politicards qui trompent leur monde. Hier socialiste, aujourd'hui dans un gouvernement bourgeois. Demain ?

Au-delà du dessin, *L'Assiette* en rajoute dans la livraison qui parfois, accompagne la sortie de l'hebdomadaire. Ainsi dans le n° du 22 août 1901 sont insérées les *Tartines de l'Assiette au Beurre*, plusieurs pages de textes serrés, à peine quelques petites vignettes. Une rubrique, « Soignons les jurés ».

Voilà le soin. « Et ce sera pour chaque juré un irrésistible attrait que cette pensée d'avoir sous les yeux, pendant des heures entières, les jolies avocates dont les formes rebondies seront encore soulignées, sous la draperie noire, par la dureté du banc qui les supportera. Comme ajoutait ce vieux paillard de président : Cela vous fera de belles *assises* ! » Remarque grinçante.

La libération de la société ne passera pas par là.

Suivant que vous serez puissant ou misérable...

Les « juges » n'ont pas d'état d'âme.

D'un côté la société des bons. Eux et leurs affidés.

De l'autre, tout le reste, promis aux gémonies à la première incartade jugée sérieuse.

Relevons qu'un bon peut chuter aussi. Mais alors ? « Parent du garde des Sceaux... Étouffons l'affaire... » : le dessin de Jossot est allusif dans le secret de la chose à juger...³⁹ Une méprise, parfois, peut se produire. Il faut savoir fermer les yeux. Le magistrat, dans son cabinet, dit ainsi au policier :

³⁷ *Assiette*, n° 21, 22 août 1901, p. 339, dessin de d'Ostoya.

³⁸ La loi, sortie au *JO* le 1^{er} décembre, permit le 6 décembre la première prestation de serment d'une femme avocate : Léa Balachovski (en plus Russe d'origine, et mariée à un Français...).

³⁹ *Assiette*, n° 16, 18 juillet 1901, p. 264-265.

« Arrêter, la nuit, dans les fourrés du Bois, un vieux monsieur décoré, je ne vous savais pas si gaffeur »⁴⁰.

Les affinités professionnelles jouent un rôle certain, lénifiant, exonérant même. « Est-ce parce que l'accusé est notaire comme moi ? Je me sens rempli d'indulgence », dit le paisible juré⁴¹.

Parfois, la raison, mais pas la Raison, vient d'en haut. *L'Assiette* n° 8 du 23 mai 1901 est intitulée « Pour Dieu, pour le Tzar, pour la Patrie ». Vaste programme, à un moment où le Gouvernement de la République resserre les liens de l'alliance franco-russe. On y trouve une brochette des puissants de ce monde.

Puissant argument ? « La défense républicaine. Mon client, Messieurs, est vénérable... vénérable de sa loge... ». Les Francs-Maçons seraient-ils donc au-dessus de la loi ? Pour Steinlein, le doute n'est pas permis. Les Francs-Maçons tiennent une sorte d'Église, non moins nocive que celle du Pape de Rome. Par leur prétention à peser sur le fonctionnement de la démocratie, même celle des bourgeois, ils sont une secte infecte.

Bras armé du puissant ? « Vous nous acquitterez, Messieurs les jurés !... Nous avons volé, pillé, violé, assassiné, c'est vrai, mais c'était pour DIEU ! Pour le TZAR ! Pour la PATRIE... »⁴²

Le jugeur sait absoudre, lorsqu'il le faut, et faire payer les dépens. « C'est lui qui a tort, c'est vous qui paierez. On ne peut condamner un officier supérieur »⁴³.

Voilà pour les bons. Parfois, ces bons posent problème, tant ils ont pu s'égarer. « Officier de la Légion d'Honneur. Passif trois millions ! Vite greffier un fauteuil. »⁴⁴ Les affaires sont dures ; derrière le magistrat, le crucifix est fixé sur le mur, comme le rappel de la miséricorde divine, ou comme la certitude de la manifestation future de la vérité ?

Après les bons, les mauvais ? Le florilège de *L'Assiette* est fort vaste.

D'abord, la présomption de culpabilité.

« Nous sommes douze bons bourgeois. L'accusé est anarchiste. L'affaire est claire », dessine Jossot dans *L'Assiette* n° 345 du 9 novembre 1907.

Ensuite, le système de preuves.

⁴⁰ *Assiette*, n° 5, 2 mai 1901.

⁴¹ *Assiette*, n° 345, 9 novembre 1907.

⁴² *Assiette*, réf. citées dans le texte *supra*, p. 130-131.

⁴³ *Assiette*, réf. *supra*. Dessin de Jossot.

⁴⁴ *Assiette*, n° 3, 18 avril 1901. Dessin de Jossot.

Les désunions de la magistrature. Voire...

« Une solide hypothèse vaut mieux que de vagues certitudes. »⁴⁵
Comme dit le larbin (la pire espèce des hommes ou presque pour *L'Assiette*) qui habille le magistrat en l'aidant à revêtir la robe, « Qu'importe à Monsieur le juge l'innocence *en fait* si l'accusé est coupable *en droit*. »⁴⁶

Bref, « Vous avez devant vous, Messieurs les jurés, un de ces énergumènes qui parlent de supprimer le Capital. »⁴⁷

Enfin les peines.

« Neuf fois sur dix, son réquisitoire obtient la mort. Et pas de décoration ? Bizarre... »⁴⁸. L'exemplarité de la peine est une sorte d'article de foi pour les juges (L'*Assiette* est opposée presque toujours à la peine de mort). D'ailleurs, « Sur l'échafaud seulement cette brute comprendra qu'on ne doit pas tuer »⁴⁹.

La justice civile n'est pas la plus dure, la justice militaire la surpasserait-elle ? « Estimez-vous heureux. Avec l'autre justice, c'était douze balles dans la peau », déclare le « jugeur »⁵⁰. La lame de la Veuve est unique elle, et provoque, paraît-il, un léger souffle d'air sur la nuque lorsqu'elle s'abat. Mais les témoignages n'en sont pas certains, faute de retour d'expérience recevable.

La justice est-elle une loterie ? On peut le croire. Lucien Métivet met cruellement en avant une sorte de roue de la Fortune. On y gagne à tous les coups, devant des gendarmes polichinelles, soit la mort ; la prison ; l'acquittement ; les travaux forcés. Trois juges pantins observent...⁵¹

Il existe parfois des esquives possibles, Jossot la met en scène en évoquant ce qui lui tient à cœur, les Tapinophages. « Il est impitoyable avec les braconniers. Portez-lui donc un lièvre. »⁵²

Y a-t-il donc des exceptions ?

Comme toujours, elles confirment la règle.

Le « bon juge », le président Magnaud, en est l'une des incarnations⁵³. Paul Magnaud est à l'origine de la décision, toujours citée, du Tribunal

⁴⁵ *Assiette*, n° 9, 30 mai 1901. Dessin de Jossot.

⁴⁶ *Assiette*, n° 12, 20 juin 1901. Dessin de Jossot.

⁴⁷ *Assiette*, n° 18, 1^{er} août 1901, p. 289. Les jurés sont aussi et bien sûr les bêtes noires de *L'Assiette*.

⁴⁸ *Assiette*, n° 1, 4 avril 1901. Dessin de Jossot.

⁴⁹ *Assiette*, n° 7, 16 mai 1901. Dernière de couverture. Dessin de Jossot mettant en scène la tête épouvantable du magistrat.

⁵⁰ *Assiette*, n° 4, 25 avril 1901, p. 63. Dessin de Jossot.

⁵¹ *Assiette*, n° 35, 30 novembre 1901, p. 547.

⁵² *Assiette*, n° 13, 27 juin 1901, p. 215.

correctionnel de Château-Thierry (4 mars 1898, demoiselle M, pain, état de nécessité). Mais il confirme la règle, évidente, certaine. Les juges ne sont pas miséricordieux⁵⁴.

Louise Ménard « demoiselle M », pauvre au ventre creux et à l'enfant de deux ans lui aussi affamé, avait volé un pain, comme le Jean Valjean des *Misérables*.

Le bon juge dresse le tableau de l'état de nécessité. Mais la société aura sa revanche sur ce scandale. Le parquet fera appel de la décision.

L'Assiette au Beurre tressera à Paul Magnaud, sinon des lauriers, du moins une sorte d'hommage.

Deux chemineaux se font la conversation. « Moi je passe l'été aux champs aux environs de Château-Thierry, et l'hiver à Paris, ... depuis qu'il y a un bon juge. »⁵⁵ Mais la même *Assiette*, deux ans plus tard et dans son numéro « Les classes dirigeantes », publie « Un bon juge ». Le magistrat dit : « C'est la troisième fois en un an qu'on vous prend en état de vagabondage. Il est évident que vous ne voulez pas travailler. Pourtant, à trente ans, un homme est dans la force de l'âge ». Mais quel âge, pour quel homme, une pauvre créature ave et infirme⁵⁶.

Ainsi *L'Assiette au Beurre* dresse une sorte de représentation canonique de la justice, en quelque sorte, qui reste en partie présente dans l'inconscient collectif. Lorsqu'est rendue telle ou telle décision perçue comme mal inspirée et mal fondée, passe dans l'opinion publique un air de réprobation.

⁵³ Paul Magnaud (1848-1926). Combattant valeureux en 1870 ; étudiant en droit à Paris ; magistrat jusqu'en 1906 ; élu alors député radical-socialiste... Sa biographie par exemple sur le site de l'Assemblée nationale, www.assemblee-nationale.fr. Relever que ses prénoms sont pour l'Assemblée Jean-Marie, et non Paul, usité de manière habituelle.

⁵⁴ Voir pour cet arrêt *D.* 1899 II 329. L'arrêt Trib. corr. Château-Thierry, 4 mars 1898, dit : « [...] qu'il est regrettable, que dans une société bien organisée, un membre de cette société, surtout une mère de famille, puisse manquer de pain autrement que par sa faute. »

⁵⁵ *Assiette*, n° 128, 12 septembre 1903. *L'Assiette au Beurre aux champs*. (en complément de la note 55, après ce qui est écrit). Une communication du colloque *Les désunions...* renvoie d'ailleurs à l'idée du « bon juge », celle de Jean-Claude FARCY, « Du bon juge » aux « juges rouges » (France, XIX^e –XX^e siècle) ». On y renvoie pour plus ample informé.

⁵⁶ *Assiette*, « Les classes dirigeantes », n°205, 24 novembre 1906, dessin de Louis MALTESTE.

Les désunions de la magistrature. Voire...

Le magistrat, et l'avocat, bonnet blanc et blanc bonnet, sont censés faire leur cuisine sous les ors de Thémis. Mais on ne commente pas une décision de justice.